



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Voies navigables de France

Question écrite n° 3541

Texte de la question

M. Jean-François Mattei rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme l'importance des voies navigables pour le développement de notre pays et de son économie. Il souligne plus particulièrement la nécessité d'achever la liaison Rhin-Rhône afin de faciliter les communications entre les pays méditerranéens et l'est et le nord de l'Europe et de relier la mer du Nord, la mer Noire et la mer Méditerranée. La réforme en cours de voies navigables de France (VNF) apparaît à cet égard primordiale. Elle ne saurait néanmoins se concevoir sans financement complémentaire. Le ministre ayant évoqué la possibilité d'accorder plus de souplesse dans le financement de VNF, il lui demande de quelle façon il entend modifier le mode de financement de cet organisme et notamment s'il envisage l'éventualité pour VNF de procéder à des emprunts.

Texte de la réponse

Les moyens de transport jouent en effet un rôle important pour notre pays et notre économie. Le transport fluvial y a sa part, certes, une part insuffisante compte tenu des avantages que procure ce mode de transport. En vue de favoriser le développement de ce mode qui, comme tous les autres, subit les effets de la conjoncture économique, des actions sont engagées tant sur le plan des infrastructures que sur le plan commercial. L'établissement public Voies navigables de France, qui se met progressivement en place, s'attache à garantir un niveau de financement permettant notamment la remise en état du réseau qui lui a été confié et la modernisation de voies ayant une importance stratégique. Pour ce faire, il se lance dans une politique de réaménagement progressif des péages et d'augmentation des redevances domaniales. Pour ce qui concerne la taxe hydraulique, on peut considérer qu'elle est à un bon niveau et que les efforts doivent porter davantage sur le recouvrement, qui doit être le plus efficace possible. Pour ce qui concerne le problème d'autoriser VNF à recourir à l'emprunt, celui-ci est actuellement à l'étude dans mes services et dans ceux du ministère de l'économie. Il convient bien évidemment d'examiner si une telle autorisation, qui ne pourra être accordée que pour un emprunt exceptionnel, n'induirait pas ultérieurement une charge de remboursement qui pénaliserait trop VNF vis-à-vis de ses ressources assurées. Quant aux projets de grandes liaisons parmi lesquelles la liaison Rhin-Rhône figure en bonne place, les sommes en jeu sont d'un tout autre ordre de grandeur que le budget de VNF ; elles posent un problème de financement, difficile au demeurant à résoudre, compte tenu de l'existence de nombreux projets d'infrastructures dans tous les modes. Plusieurs solutions sont ou vont être examinées sans a priori. Il est en effet illusoire de poursuivre des études sans, parallèlement, avoir un débat sur le mode de financement dont la conclusion est la présentation d'un montage financier achevé.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3541

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4504